



Angers, le vendredi 13 mars 2020

Covid-19 : les mesures prises par la Ville d'Angers

Ce vendredi, à l'Hôtel de Ville, le maire d'Angers, Christophe BÉCHU, a réuni un comité de veille sanitaire.

Y ont participé les directeurs des services de la Ville d'Angers et de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole ainsi que les cadres du Centre communal d'action sociale concernés par les mesures que le Président de la République a annoncées hier soir dans le cadre de l'épidémie de Covid-19.

En fin de matinée, le maire d'Angers s'est entretenu avec le préfet du Maine-et-Loire, René BIDAL, et la directrice du CHU, Cécile JAGLIN-GRIMOMPRESZ, afin de faire un point de situation.

Cet après-midi, Christophe BÉCHU a reçu en mairie des acteurs du monde culturel angevin puis des représentants du monde sportif.

A l'issue de ces rencontres et de ces concertations, voici l'ensemble du dispositif mis en œuvre à Angers pour accompagner les mesures nationales liées aux coronavirus :

Les crèches, les écoles et les accueils de loisirs

Toutes les crèches, les écoles maternelles et élémentaires et les accueils de loisirs de la ville d'Angers seront fermés à compter du lundi 16 mars.

Pour les personnels soignants et de santé

Un service d'accueil spécifique est organisé pour les personnels soignants et de santé.

La Ville organise ce service en relation avec l'Agence régionale de santé et la Préfecture de Maine-et-Loire qui communiqueront la liste des métiers concernés.

L'objectif de cette mesure est de permettre une disponibilité maximale des personnels de santé au service de la population.

Les enfants des personnels de santé concernés seront accueillis à partir de lundi dans leur crèche habituelle. Une coordination est assurée avec les gestionnaires des crèches conventionnées avec la Ville (Association Petite Enfance et Groupe VYV).

Service des Relations presse // 02 41 05 47 21 //
relations.presse@ville.angers.fr
<http://presse.angers.angers> // [@Presse_Angers](https://www.instagram.com/Presse_Angers)

Les enfants de ces mêmes personnels seront accueillis dans leur école habituelle pour la totalité des services (garderie, temps scolaire assuré par les personnels de l'Éducation nationale, repas, activités périscolaires).

La restauration collective

Elle fonctionnera au ralenti.

Les denrées qui avaient été provisionnées pour la semaine prochaine seront données à des associations solidaires.

L'abonnement et la facturation aux familles sont suspendus.

Les bibliothèques

A partir de mardi 17 mars, le service sera recentré sur 5 sites : la Médiathèque Toussaint ainsi que 4 bibliothèques aux 4 points cardinaux de la ville (la Roseraie, Belle-Beille, Monplaisir, Nelson-Mandela). Il sera adapté à une fréquentation de 100 personnes en simultané sur chaque site, en conformité avec la décision du gouvernement.

La bibliothèque Fratellini et le pôle éducatif Livres et jeux Montessori seront fermés.

Les prêts seront allongés à 6 semaines afin d'éviter que les emprunteurs ne reviennent trop souvent dans les bibliothèques. Les animations prévues sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

Les salles culturelles

En ce qui concerne les salles culturelles de la Ville d'Angers (le Chabada, le Grand Théâtre, la salle Chabrol, le théâtre Chanzy...), les spectacles programmés pour les deux prochaines semaines sont annulés.

Le Conservatoire, qui est un établissement d'enseignement municipal, sera fermé à compter du lundi 16 mars.

Les musées restent ouverts. Ils respecteront la jauge des 100 visiteurs.

L'exposition actuellement installée au Grand Théâtre est maintenue.

Les équipements sportifs

Concernant les salles de sport, un certain nombre de créneaux d'entraînement et de compétitions sont déjà déprogrammés, selon les décisions propres à chaque fédération ou ligue.

Les équipements sportifs restent en principe accessibles, dans la limite de 100 participants.

La patinoire

La patinoire ICEPARC conserve ses créneaux d'ouverture dans la limite de la jauge de 100 utilisateurs.

Service des Relations presse // 02 41 05 47 21 //
relations.presse@ville.angers.fr
<http://presse.angers.angers> // [@Presse_Angers](https://www.instagram.com/Presse_Angers)

Les piscines

Pour les 15 jours à venir, les séances publiques à AquaVita sont suspendues mais la piscine Jean-Bouin et les piscines de proximité (Belle-Beille, Monplaisir et la Roseraie) demeurent ouvertes au public, là aussi dans la limite de 100 personnes.

Ces mesures sont bien évidemment susceptibles d'évoluer au regard de décisions complémentaires nationales et de l'évolution de la situation.